



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 29 MARS 2019

N°25-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	ADMINISTRATION GENERALE Réhabilitation - extension de la déchetterie de l'Oseraye
Présents	12	
Votants	14	

◇ Convocation du 22 mars 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mme Déborah MELISSON, M Gwénaël CRAHES

Procurations : Nicolas BODINEAU donne pouvoir à Monique JAMIN

Gwénaël CRAHES donne pouvoir à Jérôme RETIF

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation et agrandissement de la déchetterie de l'Oseraye à Puceul. Ce dossier est porté par la Communauté de Communes de Nozay.

La consultation du dossier d'enregistrement par le public se déroule du 25 février au 22 mars 2019 à la mairie de Puceul.

La demande d'enregistrement porte sur une superficie de 10 730 m² située sur la commune de Puceul. Cette demande est motivée par la nécessité d'améliorer le service rendu aux usagers par la modernisation et la mise aux normes de la déchetterie de l'Oseraye. Le dossier détaille la nature et le volume des activités, les installations de la déchetterie de l'Oseraye, la conformité à la réglementation, aux règles d'urbanisme et la compatibilité avec les documents de planification.

Le Conseil municipal doit émettre un avis sur le projet soumis à enregistrement dans le cadre des installations classées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier déposé par la CCN en vue de l'enregistrement de la réhabilitation et de l'agrandissement de la déchetterie de l'Oseraye.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°15-2019 du 8 mars 2019.

Pour extrait conforme, le 2 avril 2019
Le Maire,

Monique JAMIN